

Le Président de l'Université Paris Dauphine – PSL

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-2,
Vu le code de la recherche, notamment ses articles L313-1 et R322-23,
Vu le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 modifié portant création de l'université Paris-Dauphine,
Vu le règlement intérieur modifié de l'Université,
Vu l'arrêté 24/25-101 du 12 novembre 2024 portant nomination des directeurs de laboratoire,
Vu le relevé de décision du conseil de laboratoire du 4 juillet 2025 déclarant l'élection de Julian MISCHI en qualité de directeur adjoint de l'Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO),
Vu la décision du 15 septembre 2025, par délégation, du président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) portant nomination de Julian MISCHI en qualité de directeur adjoint de l'IRISSO,

ARRETE

Article 1

Le présent arrêté modifie l'arrêté n°24/25-101 susvisé en ce qui concerne la direction adjointe de l'IRISSO.

Article 2

Il est pris acte, à compter du 1^{er} septembre 2025, de la démission de Nicolas FORTANE, chargé de recherche à l'Inrae, de sa fonction de directeur adjoint de l'IRISSO.

A compter du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au 31 décembre 2029, Julian MISCHI, directeur de recherche à l'Inrae, est nommé directeur adjoint de l'IRISSO.

Article 3

La Directrice générale des services est chargée de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 octobre 2025

Professeur Bruno BOUCHARD
Président de l'Université Paris Dauphine – PSL

#signature#